

L'écureuil



MARCILLY

JUIN 2008

FAMILLES RURALES

BUREAU

CO-PRESIDENCE :

ACTIVITES POUR TOUS :	Huguette FONTBONNE	04.77.97.51.99
ENFANTS :	Joëlle GOUTTEGATAT	04.77.97.50.17
ADULTES :	Catherine PORTAILLER	04.77.97.46.75

SECRETARIAT :

Magali OKNINSKI 04.77.97.56.11

TRESORERIE :

Blandine CAMPOY 04.77.97.52.30

TRESORERIE DU CENTRE DE LOISIRS :

Christine BRIAT 04.77.97.57.02

REPARTITION DES COMMISSIONS

ACTIVITES POUR TOUS :

DON DU SANG :	Marie-Claude MASSACRIER	04.77.97.58.61
ECUREUIL :	Denis BREJON	04.77.58.08.22
BIBLIOTHEQUE :	Huguette FONTBONNE	04.77.97.51.99
MARCHE :	Jacques CHAZAL	04.77.97.56.69
GESTION DES CARTES :	Christine BRIAT	04.77.97.57.02
RELATION AVEC LA MAIRIE :	Nathalie COUCHAUD	04.77.97.40.90
CCAS	Marie-Noëlle MOULIN	04.77.97.51.59
GESTION DE LA BÂCHE	Marie-Claude MASSACRIER	04.77.97.58.61
SORTIE DE SKI :	Denis BREJON	04.77.58.08.22
ATELIERS OU STAGES DE THEATRE :	Renée DENTON-DELHOMME	04.77.97.49.59

ENFANTS :

MODERN JAZZ + BABY GYM :	Blandine CAMPOY et Sandrine SEFERIAN	04.77.97.52.30 04.77.97.53.21
PISCINE :	Catherine PORTAILLER	04.77.97.46.75
SKI :	Denis BREJON	04.77.58.08.22
CLUB COLLECTIONNEURS :	Jean-Jacques POUPARDIN	04.77.97.58.62
PONEY :	Sandrine PANGAUD	04.77.97.53.04
CONTES :	Annick VIRICELLE	06.07.37.58.26
C.L.S.H :	Joëlle GOUTTEGATAT	04.77.97.50.17
BOURSE AUX JOUETS ET SKIS D'ENFANTS :	Christine BRIAT et Renée DENTON-DELHOMME	04.77.97.57.02 04.77.97.49.59

ADULTES

MAINTIEN EN FORME :	Marinette CHAZAL	04.77.97.48.53
SCRABBLE :	Annick LAURENT	04.77.97.58.07
TRAVAUX MANUELS :	Catherine PORTAILLER	04.77.97.46.75
GYM ADULTES :	Annick MEUNIER	04.77.97.59.20
ACTIVITES PLEINE NATURE (marche, ski de fond, raquette...)	Christian LAURENT	04.77.97.42.56
JEU DES 1000 €	Christian LAURENT	04.77.97.42.56

MODERN'JAZZ ET GYM ADULTES

Les inscriptions pour la saison prochaine auront lieu :

***le mardi 9 septembre 2008 de 18 heures à 19 heures 30
à la salle Galathée, maison Amasis.***

La carte AFR est obligatoire.

Un nouveau cours d'éveil corporel va probablement être instauré à la rentrée pour les 2-3 ans, à raison d'une demi-heure chaque mercredi. Si vous êtes intéressé ou avez besoin de renseignements complémentaires, contactez Blandine CAMPOY au 04.77.97.52.30. ou Sandrine SEFERIAN au 04.77.97.53.21

SKI

Le manque de neige nous a fait redouter jusqu'au dernier moment l'annulation des cours de ski. Mais malgré le faible enneigement, les enfants ont tout de même pu retrouver, cette année encore, pendant les vacances de février, le plaisir de la glisse !



Ce sont en tout 26 enfants de 5 à 12 ans, pour la plupart habitants de Marcilly et Marcoux, qui débutaient sur les pistes ou tentaient d'améliorer leurs performances, encadrés par des moniteurs de l'Ecole de Ski Français.

Les enfants sont repartis comme d'habitude avec une médaille couronnant tous leurs efforts : de l'ourson, pour les débutants à l'étoile de bronze pour les plus expérimentés.

Bravo et à l'année prochaine

CLUB DES COLLECTIONNEURS

Les enfants de 8 ans et plus sont attendus par Monsieur POUPARDIN pour partager leur passion des timbres, des cartes postales, des pièces de monnaie...pour faire des échanges ou simplement pour le plaisir de découvrir les collections de chacun.

Les rencontres auront lieu les 1er mercredis du mois à partir d'octobre, à 17 heures à la salle Amasis.

CENTRE DE LOISIRS

Du 15 juillet au 1er août 2008, à la salle polyvalente de Trelins, les enfants de 4 à 12 ans seront accueillis pour de nouvelles aventures.



Ils auront non seulement l'occasion de suivre les traces de leurs héros de dessins animés préférés, mais aussi d'aiguiser leurs papilles pour découvrir de nouveaux goûts ou de nouvelles saveurs. Enfin, ils pourront également mesurer leurs performances sportives puisque de véritables jeux olympiques vont être organisés lors d'une soirée à laquelle seront d'ailleurs conviés les parents : **le jeudi 31 juillet 2008** à la salle des fêtes de Trelins.



Cette année, un séjour au château des Célestins (près d'Annonay) est organisé pour les 8-11 ans du 7 au 11 juillet, ainsi qu'un camp multisports pour les 10-13 ans à la base de loisirs d'Aurec.

Inscriptions : vendredi 20 juin à la salle des fêtes de Marcilly.

Renseignements : Joëlle GOUTTEGATAT : 04 77 97 50 17

NOUVEAUTES

Nous organisons **une bourse aux jouets le 18 octobre**. Vous serez informés par voie d'affichage et tracts.



A partir de l'automne 2008, une nouvelle animation sera proposée par l'AFR : **Activités de plein air**.

Si vous aimez marcher, des randonnées à la journée (de 20 à 25 km) vous seront proposées, des sorties raquettes ou ski de fond lorsque nos montagnes seront enneigées. Christian LAURENT sera le fédérateur de ces activités.

Une rencontre d'information aura lieu le :

mercredi 17 septembre 2008, à 20h30, salle Galathée.

Si ce type de loisirs vous motive, venez en parler avec nous.

MARCHE DES VENDANGES

Elle aura lieu le 14 septembre 2008



Cette année, elle partira de la salle des fêtes et nous recherchons quelques personnes pour nous aider ce jour-là.

Comme d'habitude, nous organisons une journée « **découverte de la marche** »,
le dimanche 29 juin.



Pour participer, veuillez vous inscrire auprès de M. CHAZAL Jacques 06 79 93 21 77

Prochaine réunion le **Jeudi 19 juin à 20 h à la salle des fêtes**



COMITE DES FETES

COMITE DES FETES



Pour cette année la fête patronale aura lieu :

Les 18, 19 et 20 JUILLET 2008

Le Programme sera le suivant :

Vendredi 18 juillet

Le soir distribution des brioches (de 18H00 à 22H00)

En semi nocturne à partir de 18H30 : *concours de pétanque (au stade)*



Samedi 19 juillet

Sur la journée distribution des brioches

Le soir à partir de 22H00

Retraite aux flambeaux avec la clique de Panisières

Bal des jeunes avec *ECLIPSE*

Dimanche 20 juillet

Le matin :

A partir de 11H00

Défilé de vélos ou d'objets fleuris ou décorés

Présentation des différentes équipes qui participeront aux animations de fin d'après midi.

A partir de 11H30

Apéritif offert par la mairie

L'après midi :

A partir de 16H00

Spectacle avec la compagnie « des *SENRAIZON* »

A partir de 17H00

Animation inter hameaux

A partir de 18H00

2ème passage du défilé de vélos ou d'objets décorés

Vers 19H00

Possibilité de prendre un repas Paella ou Tartiflette

Vers 22 H00 :

Feu d'artifice (offert par la mairie)

Vers 22 H30 :

Bal musette avec le même orchestre que l'année dernière

Orchestre de « Maurice MOINE »



SOU DES ECOLES

Le loto du 30 mars

Pour sa deuxième édition, le loto du Sou a connu un grand succès et nous en vous remercions tous.

La salle des fêtes était bien remplie et les parties se sont déroulées dans la bonne humeur.



Les sponsors ont aussi répondu présents et nous ont permis de doter toutes les parties avec des lots intéressants. La vente de grilles pour la super partie par l'intermédiaire des pochettes bleues du Sou a également bien fonctionné. Les gâteaux faits maison ont été appréciés par tous.

Les gagnants de la super-partie ont été :

Romain THIOLLIER le voyage,
Lydéric PORTAILLER la console,
Rolland DEFIT le lecteur DVD portable,
Eric BALMET les deux repas gastronomiques,
Jordan FORESTIER les deux repas à la Césarde

Prochaine manifestation : la kermesse de fin d'année.

Elle aura lieu le *samedi 28 juin après-midi à l'école.*



Cette année, nous vous proposons de commencer l'après-midi par **des jeux olympiques** ouverts à tous : grands parents, parents, amis, enfants ... tout le monde est bienvenu sans limite d'âge.

Afin de nous permettre de constituer les équipes par avance, nous vous demandons de **bien vouloir vous pré-inscrire** (une fiche d'inscription a été distribuée aux familles de l'école, vous pouvez aussi faire signe à un membre du Sou). N'oubliez de faire passer le message autour de vous. Des lots attendent les meilleures équipes ! Début officiel des compétitions à 15h !

A 16h30 Mme Camière présentera son **spectacle cirque et chants** avec les petits qui seront là de la classe de Mme Levet (classes de maternelle).

Puis, à partir de 17h, vous pourrez profiter des joies de **la kermesse** avec huit stands de jeux adaptés à tous les âges, la buvette, la vente des enveloppes.



Pour cette manifestation, Mme Magnan a la gentillesse de nous mettre à disposition une partie de son clos qui jouxte la cour de l'école et nous permet ainsi de bénéficier d'une aire de jeux hors pair ! La circulation vers les sites de la Volerie et de la Césarde à Ste Anne est détournée par le Vieux Bourg, tout le monde sera ainsi en toute sécurité.

Vente des tickets cantine

Nous vous rappelons que les permanences sont organisées le 1er vendredi du mois : de 8h20 à 8h45 et le 3ème vendredi du mois : de 16h15 à 17h dans la cour de l'école ou la cantine (suivant la météo) sauf vacances scolaires et jours fériés.

La dernière permanence aura donc lieu ***le vendredi 20 juin de 16h15 à 17h.***

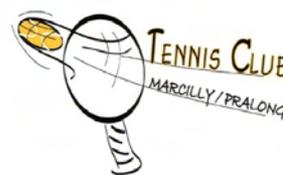
Pour la rentrée 2008/2009, prévue le mardi 2 septembre 2008, nous vous proposons d'organiser une permanence

le lundi 1er septembre de 17h à 17h30

le mardi 2 septembre de 8h20 à 8h45 à l'école.



TENNIS - CLUB



MARCILLY PRALONG

QUE SE PASSE-T-IL CHEZ LES GRANDS ?

Afin de vous familiariser avec le milieu du tennis professionnel, voici quelques informations qui devraient vous permettre d'y voir un peu plus clair.

Au 19 mai, **Maria Sharapova est la n°1 mondiale** (suite à la retraite de **Justine Hénin** après ses 41 années de cotisation, sans doute !!!) suivie de près par **Ana Ivanovic** et **Jelena Jankovic**.

La 1ère française est **Marion Bartoli** (n°9) et le tennis français est bien représenté avec 7 joueuses dans les 50 premières joueuses.



Chez les hommes, **Roger Federer est solidement accroché à sa 1ère place**, devant **Rafaël Nadal** et **Novak Djokovic**.



Richard Gasquet est le 1er français (n°9) et avec 7 joueurs dans les 50 premiers mondiaux, le tennis français est le mieux représenté.

BIENVENUE CHEZ LES CH'TIS

Loin de nous l'idée de concurrencer le succès cinématographique de l'année...

Il s'agit simplement de mettre en avant le rôle du Tennis Club de Marcilly Pralong dans l'animation pour les jeunes des communes de Marcilly et de Pralong.

Ainsi, **63 jeunes de moins de 18 ans** sont à ce jour licenciés au TCMP, soit **41% de plus** que la saison dernière.

Beaucoup d'entre eux (51) sont inscrits à l'Ecole de Tennis.



De plus, grâce à la Convention signée avec la région Rhône Alpes, **16 adolescents ou étudiants ont pu utiliser leur carte Mra** pour prendre leur licence de tennis au Tennis Club Marcilly Pralong et bénéficier ainsi d'une remise de 30 € sur le prix de cette licence.

Tout ça pour **un total de 102 licenciés** !

Quand on vous dit que le TCMP est en plein Boon !!!

VICTOIRES EN MAI, MAINTIEN SANS DOUTE

Mai est le mois des Championnats de la Loire par équipes.

Alors qu'il reste encore quelques rencontres à disputer, un premier bilan peut quand même être dressé.

Commençons tout d'abord par les équipes jeunes.

Nous avons la chance d'engager **2 équipes en catégorie 12-14 ans Garçons**.

L'équipe I composée de *Jordan Alcaraz* et de *Valentin Larue*, tous les 2 nés en 1994, a disputé des matchs très accrochés contre le TC Feurs (victoire 2-1), le TC Saint Galmier (défaite 2-1) et le TC Saint Priest en Jarez (défaite 2-1) et n'est pas passée si loin de la 1ère place.

L'équipe II composée de *Pierre-Louis Briat*, *Thibaud Chanin*, *Mickaël Couchaud* et *Guillaume Garbil* en était encore plus près.

Après 2 victoires lors des 2 premières rencontres (3-0 contre le TC Chamboeuf et 2-1 contre le TC Sury), elle s'offrait le droit de disputer la 1ère place lors de sa rencontre face à Saint Héand.

Hélas, ils devaient céder face à des joueurs mieux classés (défaite 3-0).

Ce parcours est néanmoins très prometteur, surtout lorsque l'on sait que ces jeunes sont tous de 1996.



Du côté des adultes, 3 équipes étaient engagées : 1 équipe Dames et 2 équipes Hommes.

L'équipe Dames, en 4ème division, était en pleine confiance après sa ½ finale lors du trophée d'Automne (voir numéro précédent) et souhaitait confirmer son statut d'outsider de la poule.

Après 3 journées, l'équipe en est à 1 victoire (5-1 contre le TC St Genest Lerpt 2) et 2 défaites (5-1 contre le TC Savigneux 2 et 4-2 contre le TC Saint Etienne 3).

Une deuxième victoire lors des 2 rencontres restantes seraient une belle performance pour cette équipe motivée et dans laquelle certaines se sont trouvées une âme de compétitrices.



L'équipe II Hommes, elle aussi en 4ème division, a remporté 1 victoire (6-1 contre TC St Victor sur Loire 2) et connu 2 défaites (7-0 contre le TC Chalainois et 6-1 contre le TC Lézigneux 2).

A noter les débuts particulièrement réussis de *Kevin Alcaraz* et *Bastien Bessaire*.

Cette équipe a maintenant les moyens de mieux terminer son championnat et de remporter les 2 dernières rencontres.

L'équipe I Hommes, en 1ère division pour la 2ème année, a déjà réussi ses Championnats par équipe en remportant 2 de ses 3 premières journées (victoires 5-3 contre le TC Unieux 4 et 5-3 contre le TC Villars 2, défaite 8-0 contre le TC Mably 2) et en assurant ainsi son maintien en 1ère division.

Il reste maintenant à bien finir pour faire au moins aussi bien que l'année dernière (3ème de sa poule).

La présence de l'équipe Hommes au plus haut niveau départemental est un peu la vitrine du club et montre que nous pouvons aussi rivaliser avec les plus grands clubs du département. Cela donne aussi des ailes aux plus jeunes qui jouent maintenant des matchs d'un très bon niveau, sans aucun complexe, face aux jeunes de clubs tels que Feurs, St Galmier, Sury ou St Héand, en leur tenant tête.

Comme quoi, l'herbe n'est pas forcément plus verte de l'autre côté de la vallée.



EN MAI, FAIS CE QUI TE PLAÎT...

MAIS EN JUIN, COMPTE LES POINTS

Juin est la période des tournois, et notamment celle du tournoi interne.

Cette année, le tournoi interne inaugure une nouvelle forme et, pour la 1ère fois, devient officiellement homologué, c'est-à-dire que chaque victoire obtenue dans le tournoi donne des points qui permettront aux joueurs d'être éventuellement classés l'année prochaine.

9 femmes et 19 hommes se sont inscrits et en découvriront jusqu'au **dimanche 29 juin, date des finales**.

Le programme des finales qui se dérouleront sur le court de Pralong est le suivant :

- **14h00 : finale Enfants**
- **15h30 : finale Dames**
- **17h00 : finale Enfants**

Nous comptons sur votre présence pour venir encourager les joueuses et joueurs et apprécier le niveau de jeu pratiqué.

CARTES ESTIVALES

Ces cartes estivales ne sont valables que pour les mois de juillet et août et ne sont que des cartes d'adhérents provisoires permettant l'accès au court de Marcilly et Pralong, sans licence fédérale.

Les prochaines sont donc disponibles à partir du 1er juillet, soit au Bar du Pavé, soit auprès de Thierry Vernay (04.77.97.49.18).

Les tarifs pour ces 2 mois sont de **15 € pour un enfant** (- de 18 ans) et **22 € pour un adulte**.

PERMANENCES

Pour prendre votre licence ou votre carte estivale ou pour tout autre renseignement, des permanences sont organisées à **Marcilly**

tous les **1er vendredis du mois de 18h30 à 19h30, salle Galathée**.

Les prochaines permanences se tiendront :

- **vendredi 4 juillet**
- **vendredi 5 septembre**
- **vendredi 3 octobre**

Pour tout renseignement, vous avez la possibilité de consulter notre site internet (développé par la société SiteLine) mis à jour régulièrement et fréquemment : www.tcmarcillypralong.asso.fr

Vous pouvez également contacter **Thierry Vernay** – Château Gaillard – au **04.77.97.49.18**

Groupe Vocal



RETROSPECTIVES

Vendredi 29 mars, nous étions à la salle des fêtes de Montbrison

Vendredi 23 Mai, nous avons chanté à Montverdun pour le Kiwanis, au profit de l'ADAPEI de Balbigny

La saison se termine, la dernière répétition aura lieu le 20 juin.

Cette année (2008-2009), le Groupe Vocal fêtera ses 30 ans d'existence, certains ont participé pendant quelques années à cette « aventure », nous espérons qu'ils en gardent un excellent souvenir. Ceux qui depuis la création restent avec nous apprécient toujours la convivialité qui règne au sein du groupe, ceux qui, tout au long de ces années les ont rejoints ont apporté aussi leur bonne humeur.



« Chanter pour le plaisir et faire de son mieux », pourrait être notre devise.

Voici quelques rendez-vous si vous souhaitez nous écouter :

Le vendredi 13 juin à 20H30 à l'église de Boisset les Montrond

Le samedi 28 juin à 19 heures, (*en effectif restreint*) à la kermesse du Sou des Ecoles à Marcilly.

Le samedi 18 octobre à 20H30 à Ecotay

Le vendredi 24 octobre à 20H30 7ème rencontre chorale à l'église de **Marcilly** (le programme est encore secret mais réservez cette date)

PROCHAINE SAISON

Nous vous donnons rendez-vous, pour la reprise, choristes confirmés ou nouveaux venus débutants de tous âges

le Vendredi 19 septembre 2008 à 20H30 à l'école

Rappel des conditions :

- avoir entre 11 ans (collège) et
- aimer chanter
- venir avec sa bonne humeur
- payer une cotisation annuelle de 10 € (gratuit pour les scolaires)

La seule obligation : il faut apporter son siège.

Dates des premières répétitions de la saison 2008 – 2009

19 septembre 10 octobre 14 novembre
3 octobre 17 octobre 21 novembre

Le calendrier sera donné à la rentrée.

Pour tout renseignement : Jean VERNAY (04 77 97 59 62)



MAIRIE - INFOS

Rappel horaires d'ouvertures du secrétariat de mairie :

Lundi et Mardi : 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 19h30

Permanence du Maire :

Le Mardi de 14 h à 18 h

Permanence des Adjointes et Conseillers Municipaux :

Le Vendredi de 14 h à 19h30

Le Maire ou ses Adjointes peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Réunion chaque Mardi du Maire et des Adjointes à 18 h : n'hésitez pas à nous faire part de vos sujets de réflexion pour la bonne marche de la commune.

Des papiers sont disponibles en mairie pour que les Marcillois puissent faire part de leurs idées ou remarques sur la commune, en les déposant dans la boîte aux lettres.

Rappel de la liste des Conseillers municipaux élus : BOUCHET Louis (Le Gipon), BRIAT Marie-Hélène (La Jalousie), CHAZELLE Claire (Château Gaillard), DURAND Henri (Le Ravat), ETY Louis (Say), GEORGES Stéphanie (Le Pavé), GENEYTON Liliane (Le Pavé), GIMBERT Christian (Le Ravat), GOUBY Thierry (Puy Granet), MARCOUX Noël (Fontaube), MASSACRIER Marie-Claude (La Brandisse), Sauvignet Michèle (La Garde), VERNAY Jean (Le Ravat), VILLARD Laurent (Corbes), ZANTEDESCHI Jacques (Château Gaillard). *[voir trombinoscope]*

Lorsque le premier Conseil Municipal de ce mandat s'est réuni, le 15 mars 2008, les 15 conseillers municipaux ont élus en leur sein :

- Louis BOUCHET, Maire : 13 voix
- Henri DURAND, Premier Adjoint : 13 voix
- Jacques ZANTEDESCHI, Deuxième Adjoint : 13 voix
- Michèle SAUVIGNET, Troisième Adjoint : 13 voix
- Stéphanie GEORGES, Quatrième Adjoint : 14 voix

En réunion du conseil syndical de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, le 9 avril 2008, Thierry GOUBY, délégué titulaire, a été élu vice-président de la C.C.P.A. pour la Culture et le Tourisme.

ROLES DES ADJOINTS

Premier Adjoint : *Gestion quotidienne de la Commune*

Entretien régulier de la voirie – Eau – Electricité – Fuel – Gaz – Réseau incendie – Travaux d'assainissement – Eclairage public – Entretien des bâtiments publics et espaces verts – Entretien de la voie publique et des fossés – Matériels et véhicules – Outillage – Suivi des bacs à sel – Sorties et rentrées des poubelles des bâtiments municipaux chaque semaine et ramassage des cartons – Suivi des conteneurs à verre – Permanences du Vendredi une fois sur quatre à la mairie.

Deuxième Adjoint : *Animation – Relationnel*

Communication (affichage, relations avec la Presse) - Tourisme et culture – Relations avec les associations – Entretien des chemins pédestres (Chemins de l’Astrée) - Cartographie – Suivi administratif du cimetière – Transport scolaire pour l’école primaire de Marcilly le Châtel – Permanences du Vendredi après-midi une fois sur quatre à la mairie.

Troisième Adjoint : *Voirie – C.C.A.S.*

Programme voirie – Fleurissement de la commune – Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S.) - Permanences du Vendredi une fois sur quatre à la mairie.

Quatrième Adjoint : *Administration Générale*

Etude des contrats de développement – Etude des dossiers de subventions – Petit patrimoine non protégé – Relations avec l’école – Gestion du personnel – Compte-rendu des Conseils Municipaux – Site internet – Energies renouvelables – Mobilier de bureau – Organisation administrative de la mairie – Communication via l’Ecureuil – Permanences du Vendredi après-midi une fois sur quatre à la mairie.

COMMISSIONS

Désignations des membres au sein des commissions communales

Commission d’Appel d’Offres

3 titulaires : Louis BOUCHET, Président, Henri DURAND, Liliane GENEYTON et Jacques ZANTESCHI

3 suppléants : Louis ETY, Michèle SAUVIGNET et Jean VERNAY

Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S)

5 élus : Louis BOUCHET (de droit), Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Louis ETY, Marie-Claude MASSACRIER et Michèle SAUVIGNET.

Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) - se réunit une fois par an à l’initiative du cadastre (on donne un avis au géomètre public)

3 titulaires : Louis Bouchet (de droit), Noël MARCOUX, Michèle SAUVIGNET et Laurent VILLARD

2 suppléants : Liliane GENEYTON et Christian GIMBERT

Commission du personnel (étude du régime indemnitaire)

Membres : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Stéphanie GEORGES, Christian GIMBERT et Laurent VILLARD.

Commission voirie environnement

Commission comprenant également le fleurissement.

Membres : Marie-Hélène BRIAT, Louis ETY, Liliane GENEYTON, Thierry GOUBY, Marie-Claude MASSACRIER et Michèle SAUVIGNET.

Conseil d’école

Elus : Louis BOUCHET et Christian GIMBERT

Sou des Ecoles – Commission cantine

Sou des Ecoles : Liliane GENEYTON – **Commission cantine :** Jacques ZANTEDESCHI

Commission relative aux énergies renouvelables

Claire CHAZELLE, Liliane GENEYTON, Stéphanie GEORGES et Christian GIMBERT

Délégués aux associations et syndicats extérieurs

Communauté de Communes

Désignation des 5 délégués titulaires : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Christian GIMBERT, Thierry GOUBY et Noël MARCOUX.

Les suppléants seront les suivants : Claire CHAZELLE, Stéphanie GEORGES et Jacques ZANTEDESCHI.

Thierry GOUBY a été élu vice-président au sein de la Communauté de Communes. Ses attributions portent sur le tourisme et la culture.

Syndicat Intercommunal Aménagement des Zones Industrielles et Artisanales (SIAZIA)

Délégués titulaires : Louis BOUCHET et Henri DURAND

Délégué suppléant : Jacques ZANTEDESCHI, ils continueront à participer à ce syndicat jusqu'à sa dissolution, probablement à la fin de l'année 2008.

Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire (SIEL)

Titulaire : Noël MARCOUX – **Suppléante :** Stéphanie GEORGES

Syndicat de la Bombarde

Titulaire : Stéphanie GEORGES – **Suppléante :** Marie-Claude MASSACRIER

Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

Le CNAS permet aux Agents de Collectivités Territoriales d'obtenir des aides assimilées à celles proposées par les Comités d'Entreprises. Une adhésion est versée par la mairie en fonction du personnel employé.

1 élue : Marie-Hélène BRIAT – **1 employée(non élue) :** Isabelle BARTHELEMY.

ASA des Monts du Soir (irrigation)

Titulaire : Henri DURAND

SMIF (irrigation stade)

Titulaire : Laurent VILLARD

Syndicat Mixte Lignon Anzon Vizézy (SYMILAV)

Titulaire : Louis BOUCHET – **Suppléant :** Jacques ZANTEDESCHI

SIFE

Syndicat d'entretien des voies rurales Saint Etienne le Molard

Titulaire : Michèle SAUVIGNET – **Suppléante :** Marie-Claude MASSACRIER

Transports scolaires

- **Marcilly le Châtel :** Jacques ZANTEDESCHI

- **Boën :** **Titulaires :** Thierry GOUBY et Jacques ZANTEDESCHI – **Suppléant :** Louis ETY

- **Monts du Forez :** **Titulaires :** Louis ETY et Henri DURAND – **Suppléants :** Jacques ZANTEDESCHI et Thierry GOUBY

AMF (Association des maires de France)

Délégué : Louis BOUCHET

CERF

Délégué : Jacques ZANTEDESCHI

Défense

Titulaire : Claire CHAZELLE

Commission de transfert de charges

Titulaire : Laurent VILLARD

Commission Office du Tourisme du Pays d'Astrée (commission de la communauté de communes)

Titulaire : Jacques ZANTEDESCHI

Syndicat Mixte des Pays du Forez

Louis BOUCHET

Commissions Economie – commission finances – commission Sports de la Communauté de communes

Délégué : Laurent VILLARD

APIJ – Crèche – Mission locale du Forez

Titulaire : Marie-Hélène BRIAT

BUDGETS 2008

Situation financière au 1^{er} avril 2008

La dette totale de la commune s'élève à 507 652 € au 1^{er} janvier 2008. Cette dette n'a pas beaucoup varié durant les trois dernières années. La commune a actuellement treize emprunts qui se répartissent entre les budgets général et assainissement, dix emprunts étant à taux fixes (les deux plus anciens remontent à 1993 et vont donc être échus à fin décembre 2008) et trois étant à taux variables. Ces emprunts courent sur quinze ans sauf ceux du budget de l'assainissement qui courent sur vingt ans. L'emprunt le plus important porte sur l'assainissement pour un montant de 100 000 €. Des ressources sont en attente : subventions sur travaux d'assainissement et restauration église : 100 000 € environ. Actuellement, la ligne de trésorerie est tirée à hauteur de 60 000 € sur 86 000 €. Les dépenses importantes attendues sont les suivantes :

- Réparation du tracteur : 656 € (problème de freinage)
 - Eclairage public, déplacement d'un poteau : 1 925 €
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours : 6 731 € au 1^{er} avril 2008 (20 282 € à régler en trois fois pour 2008)
 - Chantier aménagement « Le Pavé » tranche 1 : 56 000 € ont déjà été réglés. Travaux non facturés de l'ordre de 150 000 €.
 - Chantier assainissement « le Pavé » : solde à venir, 45 000 € environ
- Soit : de 180 000 à 200 000 € à payer avant fin juin.

La situation est donc tendue et on ne peut pas encore rembourser la ligne de trésorerie. Cette année, il ne nous sera pas possible d'engager de grosses dépenses d'investissement.

Néanmoins, des réflexions doivent être menées dès à présent au sujet des prochains travaux qui devront être engagés (exemple : chemin de « Menacey », toiture de l'école, mur du cimetière, construction d'un collecteur d'eaux pluviales à Château Gaillard, tranche suivante aménagement du Pavé, à Lugneux voie d'accès publique au lagunage, étude sur installations sportives (foot) ...)

Vote du taux des taxes :

- taxe d'habitation : 5,12% (soit +2,4%)
- taxe foncière (bâti) : 9,20 % (soit +2,2%)
- taxe foncière (non bâti) : 37,20 % (soit +1%)

REANIMATION A MONTBRISON

A l'occasion du Conseil Municipal du 25 avril dernier, et à la demande de Louis BOUCHET, Marie-Noëlle MOULIN, cadre de santé au Centre Hospitalier de Montbrison, est intervenue au sujet de la perte du service de réanimation au Centre Hospitalier de Montbrison. Actuellement, il existe un service de 6 lits performants, avec 10 médecins anesthésistes réanimateurs et une trentaine d'infirmiers et d'aides-soignants. L'hôpital de Montbrison est situé dans la plaine du Forez permettant d'accueillir une large population entre Noirétable et Saint-Anthème. On observe à l'heure actuelle un déplacement de la population de Saint-Etienne vers la plaine du Forez et pourtant, les autorités souhaitent concentrer l'offre de soins sur le bassin de Saint-Etienne.

Un service de réanimation permet d'accueillir les patients qui ont une fonction organique défaillante avec un pronostic vital en danger. On peut actuellement les accueillir car on peut ventiler les patients en les mettant sous respirateur.

L'hôpital de Feurs est plus spécialisé dans la cardiologie car il possède une Unité de Soins Intensifs en Cardiologie. Dans le cadre de la coopération entre les deux établissements, les malades sont envoyés à Feurs en cas de problème cardiaque.

A l'hôpital de Montbrison, ce service serait transformé en service de soins continus et dans ces conditions, les malades ne pourraient pas être accueillis plus de 24 heures. S'il y a un accident de la route à Boën, le SMUR de Montbrison interviendra pour faire intervenir l'hélicoptère pour une mutation à Saint-Etienne. En cas d'intervention lourde nécessitant que le patient soit ventilé dans les suites opératoires, le chirurgien pourrait refuser l'opération du fait de la non existence du service de réanimation sur place.

La prise en charge des accouchements ne sera pas modifiée du fait de la création d'un pôle mère-enfant avec présence d'anesthésistes.

En cas d'absence d'un service de réanimation à Montbrison, le CH devra mettre en place une coopération avec des établissements de santé dotés d'un service de réanimation.

Le personnel du CH se pose des questions sur le devenir de l'offre de soins car on risque une perte d'attractivité pour les médecins anesthésistes réanimateurs notamment, et pour les chirurgiens, du fait qu'ils ne pourront pas prendre le risque d'effectuer des opérations trop lourdes nécessitant éventuellement les compétences d'un service de réanimation.

Le personnel de l'hôpital et les élus de Montbrison ont un sentiment d'injustice car le Comité Régional de l'Organisation Sanitaire s'était prononcé en faveur du maintien de la réanimation, et pourtant, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation a décidé le contraire.

Aussi, afin de faire part de sa désapprobation relative à cette décision, les membres du Conseil Municipal sont favorables, à l'unanimité, à la prise d'une délibération pour la révision de la décision de fermeture du service de réanimation, et confirme son attachement à l'arrondissement de Montbrison.

CHANTIERS EN COURS

- Le chantier du Pavé avance et devrait se terminer courant juin (bétonnage puis bouchardage en plusieurs étapes). Les murets ont été repris. Les plantations devraient commencer (gazon, arbres).

- Chéneaux pour le local technique.



- Assainissement à l'école (1500 €), barrières de sécurité pour les enfants (dans la cour et pour aller aux jeux)

- Nettoyage des fossés et évacuation à La Morandin.(intervention d'Avipur)

- Réparation du tracteur (freinage)

- Contrôle technique de la voiture le 16 mai (problèmes de freinage)

PROJETS A L'ETUDE

- Réflexion à mener sur la tranche suivante de l'aménagement du Pavé pour 2009, après avoir réglé la première tranche : soit on continue la traversée (tranche 3), soit on continue en faisant les travaux autour de la place (tranche 2). Prévoir ensuite le financement puis lancer la commission d'appel d'offres avant la réalisation.

- Stade de football : projet de création d'un nouveau stade du fait du nombre croissant de licenciés (190) dans l'Entente Sportive. Le terrain en herbe actuel (1 ha) n'est plus aux normes. Un terrain synthétique utilisable toute l'année est de dimensions 105 x 68 m plus entourages soit 15 000 à 20 000 m².

- Cimetière – mur de soutènement : projet de 27 000 €+ étude sur espace cinéraire.

- DIREN : projet de classements de sites dans la Loire (une partie des Coteaux du Forez, entre autres).

- Espace Ecureuil derrière le terrain de boules inutilisé : réflexion à mener pour éventuellement aménager un espace pour les enfants.

- Toiture école : la charpente est à resuivre mais tous les gros bois n'ont pas de mal. Lorsque la toiture sera à modifier, on envisagera un projet de pose de panneaux photovoltaïques. Après la visite d'un technicien le SIEL nous fera parvenir une étude donnant des éléments d'appréciation sur l'installation, son coût, son financement. Une réflexion pourra être menée à ce moment-là.

- Nouveaux services à la population : installation de deux infirmières : les travaux avancent à Corbes, elles pourront probablement s'installer d'ici la fin du mois de juin. Elles interviennent déjà sur rendez-vous par téléphone, depuis le 1er avril 2008.

FLEURISSEMENT

Cette année encore, nous ne prendrons pas d'inscriptions individuelles, pour le concours des maisons fleuries.

Le jury parcourra la commune, en juillet, pour rechercher les maisons qui participent à son embellissement.

RAPPEL : la remise des prix aura lieu le jour de la fête patronale, avant le vin d'honneur, dans le jardinet en face de la Mairie.

Pour le plaisir de tous, embellissez la commune, en fleurissant vos maisons.

Bon jardinage à tous !



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE

Projet de Territoire information sur procédure engagée

Une première réunion publique se tiendra

le 24 juin 2008 à 20h30

à la salle des fêtes de Marcilly-le-Châtel,

afin de permettre aux habitants de la commune de s'exprimer sur un projet de territoire sur la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. A l'occasion de ces réunions, quatre axes seront étudiés : économie, environnement, tourisme et culture, services à la population. Ces thèmes permettront de mener des réflexions sur l'aménagement du territoire souhaité par la population.

Bernard MIOCHE, vice-président à la Communauté de Communes, est en charge de ce dossier.

Une fois que la Communauté de Communes aura réuni des assemblées au sein des 18 communes, une charte de territoire sera proposée par un bureau d'études.

En vue de cette réunion, le conseil municipal a procédé sur les 4 axes ci-dessus à un premier examen des projets qui pourraient être retenus dans les prochaines années soit pour la commune soit pour la Communauté de Communes.

CONNAISSEZ VOS ELUS

N'hésitez pas à les contacter



Louis BOUCHET (Maire)
Le Gipon



Henri DURAND
1er Adjoint
Le Ravat



Jacques ZANTEDESCHI
2ème Adjoint
Château Gaillard



Michèle SAUVIGNET
3ème Adjointe
La Garde



Stéphanie GEORGES
4ème Adjointe
Le Pavé



Marie-Hélène BRIAT
La Jalousie



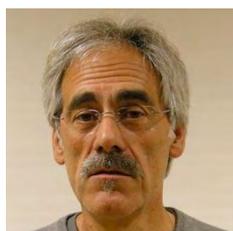
Claire CHAZELLE
Château Gaillard



Louis ETY
Say



Liliane GENEYTON
Le Pavé



Christian GIMBERT
Le Ravat



Thierry GOUBY
Puy Granet



Noël MARCOUX
Fontaube



Marie-Claude MASSACRIER
La Brandisse



Jean VERNAY
Le Ravat



Laurent VILLARD
Corbes

LA VIE EN SOCIETE

Exige le respect de quelques règles dans divers domaines :

SECURITE : EXPLICATIONS SUR 3 ARRETES MUNICIPAUX

1. Réglementation de la circulation des poids lourds : arrêté du 13 mai 2008

Les voies communales allant du Poyet à Say (VC 1) et de La Garde à Maure (VC 6) sont depuis longtemps interdites aux poids lourds supérieurs à 10 tonnes ou 12 tonnes. Cette limitation demeure mais admet des exceptions pour desserte ou livraison (exemples : travaux de construction ou rénovation – livraison de fuel ou gaz) dans d'autres cas il peut être accordé par le maire une dérogation exceptionnelle sous conditions. Les panneaux de limitation ont été récemment remplacés. En conséquence tout trafic important et répété de camions de fort tonnage est passible de contravention.



2. Panneau d'agglomération supplémentaire : arrêté du 16 mai 2008

Pour tenir compte du développement de la commune et de remarques adressées par des riverains un autre panneau annonçant « MARCILLY LE CHATEL » a été implanté sur la voie communale 6 (voir ci-dessus) à Puy Granet. Il marque donc l'entrée en agglomération et impose une vitesse limitée à 50 km/h (code de la route).

3. Réglementation stationnement au carrefour à proximité de La Poste (maison Amasis) (Arrêté du 16 mai 2008)

A la suite des travaux d'aménagement réalisés au Pavé, des mesures d'interdiction de stationner ont été prises en vue :

- d'éviter un étranglement de la voie de circulation sur une courte distance à proximité de la Poste et du Bureau Tabac-Pressé
- de permettre aux poids lourds stationnés sur la place des Marcilly de France d'en sortir pour regagner la RD 8.

L'interdiction de stationner sur le côté droit du carrefour, déjà existante, est maintenue jusqu'en face du monument aux morts. La place des Marcilly de France ainsi que des emplacements de parking nouveaux à proximité du carrefour permettent de stationner sans gêner la circulation.

SALUBRITE

Consultation publique du 15 avril au 15 octobre 2008 sur l'avenir de l'eau

L'agence de l'Eau Loire-Bretagne lance une consultation auprès de chaque habitant du bassin de la Loire sur le programme d'actions à mener pour améliorer la qualité des rivières, des eaux littorales et souterraines. Les mesures contenues dans le SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.D.A.G.E) sont exposées et soumises à l'avis de chacun. Il importe aussi de profiter de cette consultation pour présenter ses propositions ou ses critiques.

Collecte des déchets ménagers : rappel sur les conditions adressé par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée (note du 16 mai 2008)

- Collecte des déchets ménagers non recyclables :

Elle a lieu une fois par semaine en porte à porte. Des points de regroupement ont été mis en place à certains endroits pour limiter la pratique des marches arrières (pour des raisons de sécurité) et pour des questions de gabarit de camions. Les bacs étaient soit déjà existants, soit fournis par la Communauté. Pour des raisons d'optimisation, d'harmonisation du service et d'hygiène, la collecte des ordures ménagères se fait avec des bacs roulants à préhension frontale. Chaque foyer doit être équipé, les sacs en vrac ne seront plus ramassés.



Des commandes groupées ont été organisées par la Communauté de Communes par l'intermédiaire de mairies. Il y en a eu plusieurs sur 2007, une seule commande a été reconduite en 2008 compte tenu des modalités de paiement des frais de livraison. Les particuliers demandeurs cette année doivent se procurer un bac en magasins.

Nous rappelons que les anciens bacs comportent parfois une barre métallique, qui non seulement n'est plus utile au chargement du bac dans le camion mais risque d'endommager le bac; nous demandons donc, depuis la mise en place du marché, qu'elle soit enlevée.

Toute détérioration de bac qui serait liée à la présence de cette barre ne saurait faire l'objet d'une réclamation. En revanche les administrés peuvent nous signaler, soit directement, soit par votre intermédiaire, des dégradations qui seraient liées à la collecte et que nous ferions remonter à l'entreprise Véolia.

- Collecte des déchets ménagers recyclables :

Les emballages recyclables et les papiers, journaux, revues et magazines sont collectés en mélange dans des caissettes et/ou des sacs jaunes, tous les quinze jours. La caissette a été remise à domicile avec un rouleau de sacs jaunes (chaque rouleau comprend 26 sacs soit une année avec un sac en moyenne toutes les deux semaines). Pour les nouveaux administrés et pour doter à nouveau en sacs jaunes, chaque mairie s'est dotée d'un stock de caissettes jaunes et rouleaux en ce début d'année.

Les déchets recyclables en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être amenés dans les points d'apport volontaire. Leur nombre a été augmenté, il y en a aujourd'hui 45 répartis sur les 18 communes. L'entreprise a son planning de collecte des PAV. Si vous constatiez toutefois qu'un PAV n'est pas régulièrement collecté, nous vous demandons de bien vouloir faire remonter l'information.

- Collecte à Marcilly le Châtel

Le mardi matin mais à sortir la veille au soir :

- semaines paires : ordures ménagères seulement (bacs roulants)
- semaines impaires : ordures ménagères et déchets recyclables (caissettes et sacs jaunes)

- Jours fériés :

Les jours de rattrapage des jours fériés sont prévus comme suit :

- Lorsque le jour férié a lieu la seule collecte des ordures ménagères, elle est décalée au jour travaillé suivant

- Lorsque le jour férié ont lieu les collectes des ordures ménagères et les déchets ménagers recyclables, elles sont décalées au surlendemain.

NUISANCES DIVERSES

- DIVAGATION DES ANIMAUX

Les textes en vigueur ont été rappelés à plusieurs reprises notamment l'article 211-19 du code rural ci-dessous :

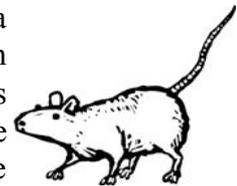
- *Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.* De récents dégâts importants dans plusieurs poulaillers du village nous amènent à attirer de nouveau l'attention des propriétaires de chiens sur leur responsabilité.

- TROUBLES DU VOISINAGE

Les troubles de voisinage relèvent des pouvoirs de police du Maire qui s'appuie sur les diverses réglementations existantes : code civil – règlement sanitaire départemental – code de la santé publique – arrêtés préfectoraux... Il a paru utile de rappeler les plus fréquents :

- DERATISATION

- Diverses plaintes ont porté sur la propagation de rongeurs à proximité des maisons. Un rapport à la demande de la mairie établi par la Société AVIPUR a constaté des foyers provoqués par le mauvais entretien des abords de certaines habitations : poubelles, sacs éventrés, déchets divers ou gravats... Il appartient aux occupants de supprimer ces sources de pollution et de procéder à la dératisation. En l'absence de ces mesures de salubrité le Maire, après avertissement, peut demander l'intervention des services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour mise en demeure et suite à donner.



- BRUITS DE COMPORTEMENT

De nombreux textes traitent des divers bruits portant atteinte à la « tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, répétition, ou intensité... »

Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage a été pris en avril 2000. Il contient notamment les précisions suivantes sur les limitations d'emploi d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique...



Elles concernent :

- *Les jours ouvrables : de 8 heures 30 à 12 heures
de 14 heures 30 à 19 heures 30*
- *Les samedis : de 9 heures à 12 heures
de 15 heures à 19 heures*
- *Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures*



pour les samedis, dimanches et jours fériés il y a donc interdiction d'utilisation en dehors des heures ci-dessus soit le samedi de 12 h à 15 h (repas et sieste !) et le dimanche toute la journée sauf de 10 h à 12 h.

Pour des cas exceptionnels le Maire peut être conduit à accorder une dérogation mais il ne peut que recommander à ses administrés d'entretenir les meilleures relations possibles entre voisins et de penser notamment à avertir le voisinage en cas de rencontres musicales à fort décibel ou de les y faire participer !

- EAUX PLUVIALES ET DECHETS DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Cette recommandation répétée concerne les habitants de Say, du Poyet, de Corbes, de Château Gaillard, Labarin et Puy Granet pour le rejet des eaux pluviales qui doit être effectué en dehors du réseau d'assainissement collectif. Les dernières visites à la station de Corbes font toujours constater une réception anormale d'eaux pluviales par temps d'orage ce qui nuit au bon fonctionnement de la station.

A la station de Corbes autre cause sérieuse d'un mauvais emploi du réseau d'assainissement collectif des lingettes, serviettes hygiéniques, chiffons, jouets qui doivent trouver place dans les bacs roulants d'ordures ménagères. Merci d'y veiller.

AUTRES NOUVELLES

- **Du 16 au 27 juin** : Marion DURAND sera accueillie pour un stage au restaurant scolaire pour y bénéficier de la maîtrise de Cécile CHAZAL et Marie-Hélène FRERY.

- **Nouveau recensement de la population annoncé début 2009**. Il sera fait appel à 2 agents recenseurs.

- **Ouverture en septembre 2008 du service multi accueil du Pays d'Astrée** à Ste Agathe la Bouteresse (Voir affiche)

Recherche de personnes intéressées par la fonction d'assistantes maternelles.

Le nombre d'assistantes maternelles résidant à Marcilly a récemment fortement diminué et ne correspond plus à la demande.

Le faire savoir en mairie si vous êtes intéressées.

Solutions des jeux :

1) Pyramide : A - AS - TAS - SAIT - SATIN - TRAINS - CRIANTS - SAINT CYR

2) Logique :

●	■	▼	—	←
▼	←	●	■	—
—	▼	■	←	●
←	●	—	▼	■
■	—	←	●	▼

3) Charade : MARE - CIL - LI / LE / CHAT - TELL

4) Quartiers : LABARIN - FELINES - LUGNIEUX - LES BOILES - LA COTE

5) A tue-tête : Henri 24 km/h, Jacques 6 km/h, Louis 48 km/h

Multi Accueil Pays d'ASTRÉE

Ouverture en Septembre 2008

Permanences pour inscription
à partir du 04/06/08 les :
*mercredis de 9h à 12h
*vendredis de 16h à 19h
(possibilité de rendez-vous)

Communauté de communes du Pays d'Astrée
17, rue de Roanne
(Entrée Rue Traversière St-Jean)
42130 BOEN



Pour plus de renseignements :
tel : 06 45 10 90 99
courriel : n.olivier@famillesrurales42.org



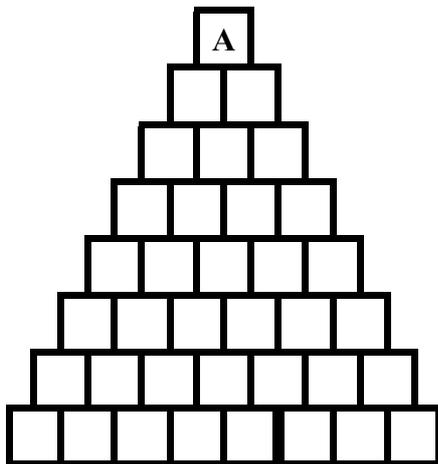
Les jeux de L'écureuil

Par Robert DURIS



1) Pyramide Marcilloise :

Répondre en ajoutant une lettre aux lettres du mot précédent. Sur la dernière ligne apparaîtra le nom de notre église (2 mots).



le meilleur
monticule
connaît
tissu
les TGV en sont
révoltants
notre église (2 mots)

2) Logique de l'écureuil :

Compléter la grille de telle sorte que chaque colonne et chaque grille aient un signe de chaque nature.

	●			+
+		—		
	→			
		●		▲
→		▲	+	



3) Charade pour tous :

Mon premier : petite pièce d'eau
Mon deuxième : sur la paupière
Mon troisième : mesure chinoise

Mon quatrième : article défini
Mon cinquième : peut être angora
Mon sixième : Guillaume suisse célèbre par sa pomme

Mon tout : Village qui nous est cher (3 mots)

4) Quartiers marcillois :

A composer en utilisant toutes les lettres des mots de gauche

RAIL + BAN =

LIN + FEES =

GUEUX + LIN =

BELLES + OSE = / (2 mots)

ETAL + OC = / (2 mots)

5) A tue-tête :

Henri va quatre fois plus vite en vélo que Jacques qui marche pourtant rapidement, mais deux fois plus doucement que Louis qui a mis une demi-heure en moto pour parcourir vingt-quatre kilomètres.

Quelle est la vitesse horaire de chacun d'eux ?

LA GARE FERROVIAIRE DE MARCILLY-LE-CHÂTEL

Si la première ligne de chemin de fer qui reliait Saint-Etienne à Andrézieux fut opérationnelle le 30 Juin 1827, il fallut attendre le 15 Mai 1872 pour voir l'ouverture de la ligne Clermont-Ferrand à Montbrison. Sur le tronçon de Montbrison à Boën deux gares furent construites à Champdieu et à Marcilly. Mais le choix d'établir une station à Marcilly ne fut pas chose aisée car la concurrence d'une implantation d'une gare à Marcoux divisa les ingénieurs de l'état, ceux du PLM (*Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et de la Méditerranée*) ainsi que les communes concernées.

Lors de sa délibération du 16 Juillet 1865 le Maire Paul de QUIRIELLE expose au conseil les résultats « *des études faites soit par les ingénieurs de l'état soit par ceux de la compagnie P.L.M. montrent que le tracé annoncé comme définitif de la section Boën-Montbrison et ceci afin d'éviter des travaux ainsi que de faibles difficultés, s'éloignera du chef-lieu de Marcilly et de ce fait l'établissement d'une gare est jugée comme inutile.* » Ce même jour le maire et son conseil vote à l'unanimité la délibération suivante : « *Attendu que par la suite du dernier tracé fait par les ingénieurs de la Méditerranée, l'existence de la gare de Marcilly paraîtrait menacée par la Compagnie. Attendu la nécessité évidente de cette station qui partage la distance entre Montbrison et Boën, qui desservira non seulement Marcilly, mais les huit communes qui l'entoure et présentera certainement un mouvement plus que suffisant de voyageurs et de marchandises. Le conseil municipal proteste de toutes ses forces contre la prétention de ne pas placer de gare à Marcilly quelque soit le tracé adopté.* » Après divers échanges et courriers le 18 Septembre 1867 le Maire

Jean-Baptiste Ernest MONDON fait part au conseil du « *profil en long présenté par la Compagnie PLM indiquant l'emplacement de la station à établir sur la commune de Marcilly. Celle-ci permettra de desservir les communes environnantes et faciliter l'écoulement de ses produits qui sont assez considérables et la commodité qu'aurait de nombreux voyageurs.* » Après diverses expropriations la gare de Marcilly put enfin être construite et accueillir voyageurs et marchandises. La gare située au lieu dit de « Lugneux » eut comme premier chef de gare selon le recensement de la population de 1876, M. CHARMONT Jean-Claude âgé de 38 ans originaire de Saône-et-Loire accompagné de son épouse qui restera jusqu'à 1898, qui était aidé dans sa tâche par RONCHARD Antoine 33 ans originaire de Marcilly. La même année voit la création du poste de garde-barrière à « Pichon » occupé par ROCHE Pierre.



En 1891 VANELLE Jean-Baptiste, poseur au PLM remplacera Antoine RONCHARD. Lors du recensement de 1896, GRIOT Jean est poseur au PLM et son épouse JOANIN Antoinette assure le poste de garde-barrière alors que la garde du passage de « Pichon » est confiée à MASSARD Marie. En 1901 un nouveau chef de gare s'installe, il s'agit de BONHOMME Auguste âgé de 44 ans accompagné de VARENNE (VARAINE) Georges 36 ans poseur au PLM alors que LAVIGNE André et son épouse assurent la fonction de garde-barrière à « Jayeux ». 1906 voit PASTURAL Catherine au passage de « Lugneux » et BOUCHON Félicie de Noirétable à celui de « Jayeux » avec COUZON Félix poseur au PLM lui aussi de Noirétable. En 1911 SEUX François deviendra le nouveau chef de gare et à "Pichon" MORIN Antoinette sera la garde-barrière accompagnée de POIX Jean Blaise son mari employé PLM et de GERIN Georges lui aussi employé PLM. La guerre de 1914/1918 ne nous permet pas d'avoir les recensements de 1915 et 1921, et il faudra attendre celui de 1926 pour voir s'installer au poste de chef de gare CUNY Auguste originaire de Lozère, Jean MOURLEVAT employé PLM et son épouse Marie LAURENDON comme garde-barrière alors qu'à "Jayeux" le passage à niveau est tenu par Clémence GIDON et de CHANUT Clément employé PLM. 1931 ne voit que peu de changement si ce n'est la venue de Francia GERIN au poste de garde-barrière à "Pichon" et de DURAND Jean-Marie comme employé. 1936 verra le dernier chef de gare de la Compagnie PLM en la personne de THEVENIN Léon, car le décret loi du 31 Août 1937 ordonnera la nationalisation du réseau des chemins de fer français et la SNCF remplacera la Compagnie PLM. En 1944 suite à de nombreuses plaintes d'usagers l'électrification et l'éclairage de la gare furent réalisés avec la pose de 6 lampes permettant aux utilisateurs une meilleure visibilité de nuit. En 1946 Marcel REYNAUD âgé de 42 ans sera nommé comme nouveau chef de gare et veuve PELLEGRIN Louise comme garde-barrière à "Lugneux" et René MOURLEVAT cantonnier SNCF, Joannès CHAPON assurant comme employé la fonction de garde-barrière à "Pichon" avec son épouse Marie PEYRON. Le recensement de 1954 ne fait plus état du poste de chef de gare et c'est Joannès PHALIPPON au titre d'employé SNCF qui prend place à la station avec Mauricette PEYRE au passage à niveau. En 1958 Mme. HOFFMANN née BAROU fera fonction de chef de gare jusqu'à sa mutation à la gare de Sail-sous-Couzan en 1969, année qui verra la fin de la gare de Marcilly. La modernisation du réseau ferroviaire par l'installation de barrières automatiques, constructions d'œuvres d'art supprimant les passages à niveau, contribueront à la disparition de nombreuses stations rurales ainsi que tous ceux et celles qui en assuraient le fonctionnement.



Mme HOFFMANN

(Sources : Archives municipales de Marcilly-le-Châtel)

DATES A RETENIR

Retrouvez l'Ecureuil tout en couleur sur : <http://www.marcilly-le-chatel.fr/>

Jeudi 19 juin	Réunion marche des vendanges 20 h salle des fêtes
Vendredi 20 juin	Inscription Centre de Loisirs, salle des fêtes Vente tickets cantine de 16 h 15 à 17 h à l'école
Mardi 24 juin	Réunion publique : Projet du Territoire information sur procédure engagée 20 h 30 salle des fêtes
Samedi 28 juin	Kermesse du Sou des Ecoles à partir de 15 h
Dimanche 29 juin	Découverte marche des vendanges Finales tennis à Pralong à partir de 14 h
Vendredi 4 juillet	Permanence tennis 18 h 30 à 19 h 30 salle Galathée
18 – 19 – 20 juillet	Fête patronale
Lundi 1er septembre	Vente tickets cantine de 17 h à 17 h 30 à l'école
Mardi 2 septembre	Vente tickets cantine de 8 h 20 à 8 h 45 à l'école
Vendredi 5 septembre	Permanence tennis 18 h 30 à 19 h 30 salle Galathée
Mardi 9 septembre	Inscription modern'jazz salle Galathée 18 h à 19 h 30
Dimanche 14 septembre	Marche des vendanges
Mardi 16 septembre	Remise des articles pour l'Ecureuil
Mercredi 17 septembre	Réunion information Activités plein air F.R 20 h 30 , salle Galathée
Vendredi 19 septembre	Reprise des répétitions Groupe Vocal à 20 h 30 à l'école
Vendredi 3 octobre	Permanence tennis 18 h 30 à 19 h 30 salle Galathée
Jeudi 9 octobre	Agrafage Ecureuil à 20 h à la mairie
Samedi 18 octobre	Bourse aux jouets
Vendredi 24 octobre	7ème Rencontre musicale à 20 h 30 à l'église Saint-Cyr